d'avance.

[illegible] que les annonces qui voudront [illegible] ainsi que [illegible] ANGLAISE ET FRANÇAISE, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les actes dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on en ait arrêté, aux frais de ceux qui les auront requis.

On prendra des abonnements à l'année, pour publier les actes à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison : il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits susnommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY.

10 avril—tf Rue du Camp no. 27.

POUR LE HAVRE—(passage seulement.)

Le navire bien connu BOLIVAR, capitaine Childs, partira pour le dit port, le 19 courant, et pourra accommoder quelques passagers. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 juin A. QUERTIER & BOUTIN

A FRETER.

Le superbe navire fin voilier GLOUCESTER, capitaine Lane, portant 1300 balles de coton, est prêt à prendre son chargement. S'adresser à WM. G. HEWES & CO,

20 mai rue du Camp, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf HOBART, capitaine Sprague, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à LINCOLN & GREEN, ou à JULES LE BLANC.

Le Hobart peut convenablement loger une famille qui désirerait aller en France. 29 mai

POUR LE HAVRE.

Le beau navire paquebot ST. LOUIS, capitaine Story, sera expédié immédiatement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

24 mai JULES LE BLANC

POUR LE HAVRE.

La belle barque neuve POMONA, capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC,

19 mai rue Royale, No. 103

MAISON A LOUER.

La belle MAISON, située rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, dernièrement occupée par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD,

24 mai—3 rue de Chartres, No. 150

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 80 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans l'orange Pradhar], rue des Remparts, près de l'encognure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON BROWN & Co.

26 mai rue Royale, No. 117

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la rue place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co,

20 mai No. 57, rue de Chartres.

A LOUER.

Pour le 1er prochain, à moi ou au le désire.—Une belle Maison à 3 étages, très bien faite, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On se portera à des raisonnables les dépenses faites et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,

12 [illegible] rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour tout genre de marchandises. S'adresser à J. E. LOCHUHE,

[illegible] Bourbon et Berville

LETTRES DE CHANGE sur New-York, [illegible] CASE, Royale, No. 115

TRAITES sur New-York, à vendre par J. MAGER.

2 juin

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.

2 juin

CORDAGE DE MANILLA—[illegible] tonneaux, à vendre par [15 j] TIERNAN CUDDY & Co

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Boston, à vendre par T. NICOLET & Co,

19 mai rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur New-York, à vendre par

20 mai A QUERTIER & BOUTIN

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC,

17 mai rue Royale, No. 103

$6000 DE RECOMPENSE

CONFORMEMENT à une résolution adoptée par les différentes banques de cette ville, une récompense de six mille piastres est offerte pour l'arrestation d'Antoine Foucher, junior: débiteur qui s'est évadé, et qui est accusé d'avoir contrefait des signatures, pour des sommes considérables sur les banques et sur le public.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1834.

RICHARD RELF, caissier de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

G. LAVERGNE, caissier de l'Association Commerciale.

JAMES SAUL, caissier de la Banque des Etats-Unis à la Nlle-Orléans.

RICH. L. BOOKER, caissier de la Banque de la Louisiane.

ROB. J. PALFREY, caissier de la Banque de Cité.

J. P. NISBET, caissier de la Banque d'Orléans.

JAMES B. HULLEN, caissier de la Banque des Artisans et des Marchands.

JOSEPH SAUL, caissier de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

JOHN C. BELL, caissier pro tempore de la Banque de l'Union la Louisiane.

BEVERLY CHEW, président de la Banque du Canal.

7 juin—7.

LES soussignés offrent en vente la cargaison du brick Oromuse, de Marseilles, consistant dans les objets suivans:

600 barriques de Vin rouge; 225 barils de Vin imitation Madère; 500 caisses do. Vin Muscat; 30 barriques de Vinaigre; 124 barriques d'Eau de Vie, 5e. preuve; 200 paniers d'Huile; 100 boites de Savon de Castille; 20 do. de Fromage de Gruyère; 100 Fromages ronds de la Hollande; 30 boites de Vermicelle; 200 boites de Marinade, Olive, Anchois, &c.; 40 jarres de Saucissons; 100,000 Bouchons; 50 boites de Cordiaux assortis; Maraschino, Absinthe, &c.; 200 chaines d'Ail; 10 caisses de Moutarde; 16 tonneaux de Sel; 10 balles d'Amande; 12 mailles de Parfumerie; 5 caisses d'Eau de Fleur d'Orange; 36 mortiers de marbre; 8 barils Crême de Tartre; 2 barriques de Verdegris; 5 baquets de Sanguses.

13 juin A QUERTIER & BOUTIN.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire E. Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bavettes de 5 6/4;
250 do. de Gris de ménage;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

5 juin—tf rue Royale.

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD RUE ROYALE, No. 123. Près la rue St-Louis.

REÇUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irrodion purgatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraîche; Sariettes pour les chevaux, &c.

16 mai A. A. PEYCHAUD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel du Lac (ci-devant hôtel Elkins) est à présent ouvert.

Il prendra avec les personnes qui désireraient y passer quelque temps, les arrangements les plus convenables.

Les personnes qui voudront avoir des repas particuliers sont priées d'en donner avis d'avance.

Il sera servi un dîner public tous les dimanches.

Les prix seront les mêmes que dans l'ancien établissement.

Le soussigné fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

7 juin—1m C. LAVAUD.

SOUVERAINS, Doublons Mexicains, Espagnols et Colombiens, en vente chez J. D. BEERS, 1. R. ST. JOHN & CO,

19 avril rue de Chartres, No. 60

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion du François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux, par renonce à sa succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, soit tenu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin, 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les syndics, de fixer les terrains et conditions auxquelles seront vendus les biens de la dite succession et de vendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 15 mai 1834.

15 mai—30 A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge.—No. 7557—*Louis Deblois contre leurs créanciers.*—La cession des propriétés des pétitionnaires, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Jules Mossy, notaire public, le 23 juin courant, pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires; et en attendant toutes poursuites contre eux et leurs biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour,

12 juin—10 FRED. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—John Armstrong *contre* ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Wm Y Lewis, Esq., notary public, le jeudi, 19ème jour de juin prochain, pour prendre en considération la demande du pétitionnaire pour un atermoiement; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 16 mai, A D 1834.

21 mai—3 [signé] Jno. L LEWIS. gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 4 juin 1834—No. 7554—Benjamin B. Vial *contre* ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi 7 juillet prochain, en l'étude de F. Grima, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; il est de plus ordonné que A. M. Buchanan est nommé pour représenter les créanciers absens, et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la cour,

5 juin—3 ARMAND PITOT, gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Présent l'hon. Chs. Maurian, juge*, 28 mai 1834—No. 7526—*Louis Even*, (pour un atermoiement.)—Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de Mr. L. H. Féraud, notaire public, le lundi 23ème jour du mois de juin prochain, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 28 mai 1834.

30 mai—3 P. A. GUYOL, dep. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Jean Jacques Haydel *contre* ses créanciers, pour obtenir un atermoiement.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire soit convoquée dans l'étude de Felix Grima, notaire public, le lundi, 30 du mois de juin prochain, à 10 heures du matin, afin d'y délibérer sur la demande d'un atermoiement que fait le pétitionnaire, et que pendant ce tems toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses propriétés seront suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, 19 mai 1834.

21 mai—13,2ps P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No 11,470—Baptiste St. Amand *ses créanciers*, pour un atermoiement.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le 23 juin courant, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur la demande du pétitionnaire pour un atermoiement et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 16 mai, A D 1834.

17 mai—10,2ps JNO. L LEWIS, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District—Charles Nicolas *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, le 23 juin courant, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 5 juin 1834.

6 juin—3 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du District—Marie Coudrin *ses créanciers*.—Il est ordonné qu'un atermoiement [illegible] ses créanciers [illegible] qu'une assemblée des créanciers [illegible] ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi 30 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur un atermoiement [illegible] et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 17e. jour de mai, A. D. 1834.

19 mai—15,2ps Jno. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District—Veuve Baptiste St. Amand *contre ses créanciers*, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 10 heures, A. M., afin de délibérer sur la demande de la pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 17 mai 1834.

19 mai—10,2ps Jno. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 mai 1834—No. 7472—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—*L. B. D. Cazeaux contre ses créanciers*—Pour un atermoiement—La pétition et un schedule sur ce cas, ayant été lues et enregistrées, il est ordonné par la cour, qu'il se tiendra une assemblée composée des créanciers du pétitionnaire, le mercredi, 18 juin prochain, à l'étude de Félix de Armas, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems que toutes poursuites contre sa personne et ses biens seront suspendues.

M. A. W. Pichot est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 14 mai 1834.

15 mai—12,2ps F. BUISSON, greffier

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

Bureau de la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 11 juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection d'un directeur, en remplacement de M. M. J. Lizardi, absent, aura lieu au bureau de la direction, à la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, mercredi prochain, 18 du courant, depuis 9 heures jusqu'à 2 heures après midi. Par ordre de la direction,

12 juin SOMMEREAU, secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

9 mai—2 JOHN M'RAE.

321 BARILS Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

30 mai JOHN HAGAN & CO.

MAGASINS DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,

Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages, pa

22 mai Wm. HOLMES & Co.

REÇU par le navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline françaises en couleurs, choisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDERES FRERES

VIN DE BORDEAUX—30 caisses de Château Margaux, 25 do. de Cognac, 20 do. de St. Estephe; 30 do. de St. Julien, à vendre en débarquement et à vendre par

29 mai HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 117

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments—Samedi, 5 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Egnet, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1° Sam, nègre âgé de 45 ans, bon tonnelier et chaudronnier, adonné au marronnage.
2° Jerry, nègre âgé de 22 ans, bon nègre de champ et de presse.
3° Manuel, nègre créole, âgé de 45 ans, bouvier.
4° Chumba, nègre africain, âgé de 40 ans.
5° Tony, nègre américain, âgé de 35 ans, ou environ, un peu [illegible].
6° [illegible], nègre américain, âgé de 26 ans, ayant mal à une jambe.
7° Simon, nègre américain, âgé de 24 ans, adonné à la boisson.
8° Joshua, nègre américain, âgé de 23 ans.
9° John Smith, nègre américain, âgé 22 ans, adonné à la boisson.
10° Ned, nègre américain, âgé de 25 ans.
11° John, nègre américain, âgé de 26 ans.
12° Charles, nègre créole, âgé de 20 ans, bolteux.
13° Tom, nègre créole, âgé de 16 ans.
14° John, négrillon, créole, âgé de 14 ans.
15° Elijah, négrillon créole, âgé de 12 ans.
16° Louis, négrillon créole, âgé de 15 ans.
17° Bill, négrillon créole, âgé de 12 ans.
18° Milly, négresse américaine, avec ses trois enfans, Abraham, âgé de 15 ans; Alfred, âgé de 12 ans et Horan, âgé de 10 ans.
19° Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs 6 enfans, Chloé, âgée de 12 ans; Bucky, âgée de 11 ans; Betsy, âgée de 9 ans; Stephen, âgé de 5 ans; Dinah, âgée de 3 ans et Fortin, âgé de 6 mois.
20° Sarah, âgée de 14 ans, couturière et domestique de maison.
21° Milly, âgé de 18 ans, domestique de maison.
22° Anna, âgée de 22 ans, avec ses trois enfans, Zoé, sujette aux crises âgée de 5 ans, Ben, âgé de 3 ans et Azélie âgé de 6 mois.
23° Charlotte négresse américaine, âgée de 50 ans, cuisinière.
24° Jane, négresse américaine, âgée de 80 ans, estropiée.
25° Fanny, âgée de 18 ans, avec son enfant Liza, âgée de 6 mois.
26° Job-Congo, matronneur, âgée de 45 ans.
27° Baptiste Congo, âgé de 55 ans, bolteux.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un flet de Terre, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de terre, borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et la propriété appartenant au Général Lafayette, ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 416 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, et 463 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du Général Lafayette.

Ces deux lots seront vendus divisés en lots, conformément aux plans dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse au jour de la vente.

3°. Un lot de terre avec les batisses, situé dans la rue Prytanée, entre les rues Baronne et Pharsalia, ayant 35 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

4°. Un lot de terre, formant encognure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier, 256 pieds 11 pouces sur la rue Baronne, ensemble les batisses qui sont dessus, consistant en trois petites maisons, une cuisine double à étage, en briques, nouvellement construites.

Conditions: Les esclaves payables à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque [illegible]

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Register.

B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 juin

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 17 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Fabius Bazin, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1° Ed, mulâtre âgé d'environ 22 ans.
2° Jim, mulâtre âgé d'environ 22 ans.
3° Wash, nègre âgé d'environ 22 ans.
4° Jerry, nègre âgé d'environ 22 ans.
5° Mi[illegible] âgé d'environ 22 ans.
6° [illegible] âgé d'environ 22 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans l'Ilet formé par les rues du Camp, Julie, des Magasins et St. Joseph, le dit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue du Camp, et 170 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions: Comptant.

10 juin G. W. MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—E. Léon Bernard *contre* Caprice Roquette.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encognure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi 11 juillet prochain, à 1 heure, la propriété suivante :

Deux Lots de Terre, désignés par les Nos. 17 et 18, sur un plan particulier dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 12 de novembre 1828, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, mesurant chacun 38 pieds de face à la rue Planché, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur; et 4 Lots de Terre, mesurant chacun 38 pieds de face à la rue Planché, sur 138 pieds 8 pouces de profondeur, et désignés par les Nos. 19, 20, 21 et 22, sur un plan particulier dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 12 novembre 1828, et déposé en l'étude du dit Octave de Armas, notaire public.

Conditions: comptant.

9 juin G. W. MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—Wm. Broadshaw *contre* Janet Langmuier et autres.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encognure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 12 de juillet prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit :

Un certain Lot de Terre situé dans la rue St. Thomas, entre les rues Benjamin et Richard, faisant partie des Nos. 12, dans l'Ilet 9 du faubourg Saulet avec l'édifice en briques et les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St. Thomas, plus ou moins, sur 120 de profondeur, mesure américaine.

Conditions: comptant.

9 juin G. W. MORGAN, shérif.

CARGAISON du navire Asiatique, capitaine Brest, venant de Marseille, à vendre par le soussigné:

552 barriques Vin rouge, Margaux, Ponsot, Fabre.
100 barils Vin imitation Madère.
300 caisses Vin Muscat.
679 paniers Huile d'Olive, bouteilles de 24 onces.
125 caisses Saisons assorties, 500 Chaines Ail.
2 Jarres de 5 barils contenant des Noix.
56 paniers Lion et des vides.
200 caisses Liqueurs assorties.

E. L. BERNARD,

[illegible] rue Royale, No. 107

[illegible] soussigné, sous la raison de [illegible] et Compagnie, [illegible] Forms Foster, [illegible] des affaires de la dite société [illegible] 11 mai 1834.

EMILE DOUMEING,
FERDS FUSELIER.

[illegible] Jackson, [illegible] Rose, négresse [illegible] à M. Force, de la Nlle-Orléans.

La négresse [illegible] à Mlle Charlotte.

Le nègre [illegible] Benjamin seront apportés à la Mr Dessasse.

11 juin P. A CHARBONNET, dep. shérif

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien, 50 caisses do. Haut-Brion et 50 caisses do. de Grèves, 40 do. Côte Hermitage blanc, 10 barriques vieux Vin de St. Jorion, 250 chapeaux castor et de soie; 2 do. Parasols et Parapluies, 100 chapeaux de paille d'homme, à vendre chez CASEAUX & BIJOUTAT,

20 juin rue Royale, No. 103.

600 BALLES Couvertures françaises, à vendre par J. MAGER.

2 juin

AUX ENTREPRENEURS

LE soussigné vient de recevoir sur la Levee, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre, ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec soin. 25 jan— S. L.

INDIENNES ayant droit au drawback.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Mars, de Liverpool, 100 caisses Indiennes à dessins, choisis expressément pour le marché mexicain. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix très modérés, pour du comptant ou du papier endossé à satisfaction.

F. GILLET & CO,

26 mai rue de Chartres, No. 57

EN débarquement du navire Edouard, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés, ayant droit au drawback: 400 barriques Vin de Marseille, des marques Bergasse, Ponset et autres; 50 demi barriques do; 50 baril imitation Madère; 600 caisses Vin Muscat; 210 paniers Huile, 200 demi, do. do.; 25 caisses Olives facies; 50 do. cornichons; 50 do. olives; 50 do. Saisons assorties.

3 mai CARRIERE & BORDUZAT.

ARCHITECTURE & SCULPTURE.

LE Soussigné, agent de la manufacture d'ornements en *Carton pierre* de Mr. ROMAGNESI, de Paris, fournira aux prix de la manufacture, tous les objets propres à la décoration des édifices publics, ou des maisons particulières, tels que, statues, vases, corniches, chapitaux et bases de colonnes ou pilastres de tous les ordres dimensions, rosaces de plafond, caissons, modillons, consoles, bas reliefs, dessus de portes, chambranles, soffites, moulures, &c. et une quantité de motifs et attributs divers. Les ateliers de Mr. Romagnesi renferment plus de 3000 modèles du meilleur goût et d'une exécution parfaite.

Mr. Romagnesi, fabrique aussi d'un grand nombre d'objets propres à la décoration des églises, d'après les divers ordres d'architecture, ainsi que dans le style gothique ou de la renaissance.

Le *Carton-pierre* est une composition d'une ténacité supérieure à celle du plâtre et dont il ne peut se détacher la moindre portion lorsqu'il est en place. En outre le prix des sculptures exécutées avec cette composition est de beaucoup inférieur à celui des mêmes sculptures en plâtre ou en bois; c'est ce qui lui a fait donner la préférence partout où l'on en a fait l'essai. On peut en voir des échantillons au bureau du soussigné.

27 mai—1m 3ps F BENJ. BUISSON, architecte.

Vin, Bouteilles et Huile.

EN débarquement de l'ex-brick l'Oromuse, venant de Marseille, et à vendre:

600 barriques de Vin; 225 do. imitation Madère; 210 caisses de Saisons assorties; 100 caisses de Savon de Castille; 30 do. de Vermicelle; 120 Fromages; 4 jarres de Saucissons.

Aussi en magasin—200 paniers de Bouteilles; 200 caisses de Vin Muscat; 300 paniers d'Huile d'Olive; 500 caisses de Vin. L. G. SASSINOT,

14 juin rue St. Louis, No. 90

LES soussignés ont reçu par la goëlette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre,

3 surrons Indigo de Guatimala,
15 [illegible] Bois de Campêche.

6 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du navire Bolivar, du Hâvre et à vendre par les soussignés: 16 caisses Sardines confites à l'huile. FR. PERRET & GALLY,

11 juin rue Toulouse, No. 59

LUCULLU, LAPEYRE & CO., offrent à vendre, 185 sacs beau café vert, en débarquement du brick Aurore, 26 barriques vin de St. Julien, 1ère. qualité; 22 do. Haut Brion; 3 do. Château Larose; 4 do. Braine Moutons; 3 do. Lafitte supérieur; 7 caisses double do.; 9 do. simples; 12 caisses véritable Curaçao; 12 pipes excellent Cognac; 300 milliers cigares de la Havane assortis. 27 m

EXCHANGE on New York for sale by THEODORE NICOLET & CO,

[illegible] Janies Allen et al vs. James Lee.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévil, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de l'après midi, en l'ordre de la place d'avant, directement [illegible] dans cette affaire. Conditions: comptant.

10 juin B. BEAUREGARD, marshal

William Thompson vs. de Saisset et al.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. L. Crivee, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente publique le mercredi, 11 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encognure des rues Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur, Chouchain, ses agrès et appareaux, faisant dans les affaires ci-dessus. Conditions: comptant.

13 juin B. BEAUREGARD, marshal

P McMellon vs. E. Dunn.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévil, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 24 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues Chartres et St. Louis, tous les droits, titres et intérêts que pourrait avoir entre ses mains M. Pandely, appartenant à E. Dunn, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: comptant.

12 juin B. BEAUREGARD, marshal

Wm. Dye vs. Samuel Purrant.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 24 juin 1834, à 6 heures P. M. rue Condé, No. 44, 3 matelats, 4 chaises, 3 malles &c., saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

11 juin B BEAUREGARD, marshal

J. Laurel vs. Mlle. Bod.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 24 juin 1834, à 5 heures p. m., au magasin de M. J. G. Stevenson, rue du Camp, No. 94, 15 barils de whiskey, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

11 juin B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de 3 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. G Prévil, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 9 juillet 1834, à la Bourse de Hewlett, à l'encognure des rues Chartres & St. Louis,

La goëlette ELIZABETH, ses agrès et appareaux, maintenant amarée au Bassin Carondelet, saisie dans l'affaire de Campbell et al vs. capt. Sheridan, la goëlette Elizabeth et propriétaires.

Conditions: comptant.

7 juin B. BEAUREGARD, marshal

George Pollock vs J. Terrade.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Prévil, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique le samedi 21 juin 1834, à 5 heures P. M., au bac, au bout du chemin à coulisses, une quantité de liqueurs en bouteilles, en barils, &c., saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.

10 juin B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi, 19 juin 1834, à 5 heures P. M. rue Condé, No. 44, une quantité de d'outils de forblanterie, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

6 juin B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, j'exposerai en vente publique, à l'encognure des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 19 juin 1834, à midi, un cabriolet, saisi dans l'affaire de A. Pennys vs. Th. Waters. Conditions: comptant.

6 juin B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 19 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, dans l'Ilet No. 21, et sous le No. 7 ayant 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre par le lot No. 4, et dans la profondeur par le lot No. 12 [illegible] en faveur de Louis [illegible] comptant.

17 juin B. BEAUREGARD, marshal

A. Jourdan vs. Peter Gigot.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévil, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 2 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues Chartres et St. Louis, le nègre nommé Abraham, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

28 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévil, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique le lundi 14 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues de Chartres et St. Louis

[illegible] Mlle Charlotte [illegible] partenant à B Tous [illegible] saisies pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire de R. Dorlinas vs